

Compte rendu de la séance du 11 avril 2018

Séance ouverte à 20h 05

Excusées: PUNT TInike

Secrétaire(s) de la séance: Sylviane MAUCOTEL

Arrivée de Nicolas CHAVANNE à 20h16

Approbation du compte rendu de la séance du 4 décembre : A l'unanimité 4 sur 4

Prolongation contrat remplacement

Monsieur le Maire informe le conseil que le contrat de remplacement de Mme Jochymski est terminé depuis le retour de l'agent titulaire Mme Corrocher.

La reprise de celle-ci nécessitant un tuilage lié aux modifications de travail (informatique etc.), il propose de prolonger le contrat de Mme Jochymski jusqu'au 30 juin 2018.

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité 4 sur 4 et donne tout pouvoir au maire pour signer les documents nécessaires.

DPU Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire informe le conseil que suite à la mise en place du PLU et conformément à son article N°5, la commune doit se prononcer sur son droit de préemption urbain.

Le DPU permet à la commune d'acquérir prioritairement des biens immobiliers en voie d'aliénation sur toute les zones classées U et AU.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité 4 sur 4 d'instituer un droit de préemption urbain tel que définit ci dessus.

Vote du compte administratif complet - belrain

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de GONDOUIN Patrick délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		7 341.39		3 053.37		10 394.76
Opérations de l'exercice	32 661.92	42 223.91	13 831.80	8 050.00	46 493.72	50 273.91
TOTAUX	32 661.92	49 565.30	13 831.80	11 103.37	46 493.72	60 668.67
Résultat de clôture		16 903.38	2 728.43			14 174.95
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement Total		14 174.95
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		550.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

2 728.43	au compte 1068 (recette d'investissement)
14 174.95	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Affectation du résultat de fonctionnement - belrain

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 16 903.38

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	7 341.39
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	550.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	9 561.99
Résultat cumulé au 31/12/2017	16554.47
A.EXCEDENT AU 31/12/2017	
16554.47	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	2746.43
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	13808.04
B.DEFICIT AU 31/12/2017	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Vote du budget primitif - belrain

Le Maire présente le rapport suivant :

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	12 270.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	6 070.00
014	Atténuations de produits	3 460.00
65	Autres charges de gestion courante	12 500.00
66	Charges financières	100.00
023	Virement à la section d'investissement	8 160.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		42 560.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	1 700.00
73	Impôts et taxes	7 400.00
74	Dotations et participations	11 400.00
75	Autres produits de gestion courante	8 298.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	13 808.04
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		42 606.04

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles	9 960.00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 200.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		11 160.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 000.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 746.43
021	Virement de la section de fonctionnement	8 160.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		13 906.43

ADOpte A LA MAJORITE 5 voix pour

Taux des impôts 2018

Monsieur le Maire informe le conseil que suite à la fusion de la Communauté de Communes Entre Aire et Meuse et la Communauté de Communes de Triaucourt Vaubécourt pour former la Communauté de Communes Entre Aire et Argonne, celle-ci a repris les compétences voirie et scolaire.

Le conseil municipal a fait le choix d'une baisse des taux.

Après délibération, le conseil municipal décide d'effectuer une baisse de 15 % à l'unanimité et d'appliquer les taux suivants pour l'année 2018: A l'unanimité 5 voix pour.

Taxe habitation : **9.36 %**
Taxe Foncier Non Bâti : **15.11 %**
Taxe Foncier Bâti : **9.05 %**
CFE : **8,46%**

Questions diverses

Chemin du cimetière: IL est la propriété de l'AFR , le conseil municipal propose qu'une convention soit signée avec l'AFR permettant de participer à hauteur de 50% du HT des montants des travaux. Le parking restant à la charge de la commune.

Ordures ménagères

Le maire rappelle que la distribution des bacs seront distribués le 17 avril , et que pour 2018 , le règlement des ordures reste le même que celui de l'année précédente.

Conduite du poêle du locataire: La première adjointe va rapidement fournir un devis

Eoliennes côté Erize: Le dossier est actuellement bloqué en cours de demande de complément environnemental (Avifaune).

Fête communale: Reconduction le 13 mai 2018

Monsieur le maire informe la possibilité de subventions pour les communes rurales de la Région Grand Est.

La séance est close à 23 h 30